

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la première (1<sup>re</sup>) assemblée ordinaire du conseil d'administration de la quarante-huitième (48<sup>e</sup>) année du Cégep de Saint-Jérôme, tenue le 26 septembre 2017, à 18 h 30, à la salle André-Surprenant.

- Présents :
- M. Michael Averill
  - M<sup>me</sup> Martine Bertrand
  - M<sup>me</sup> Julie Boisvert
  - M<sup>me</sup> Line Boucher
  - M. Paul Calce
  - M. Marc-André Durand
  - M<sup>me</sup> Sophie Filiatrault
  - M. Nicolas Fournier
  - M<sup>me</sup> Anne-Marie Girard
  - M. Marc-Antoine Lachance
  - M. Erik Laperle
  - M<sup>me</sup> Nadine Le Gal
  - M<sup>me</sup> Josée Longchamp
  - M<sup>me</sup> Joanick St-Pierre-Alain
  - M<sup>me</sup> Patricia Tremblay
- Invités :
- |  |  |
|--|--|
| M. Alain Aubuchon, directeur   | Direction de la vie étudiante                    |
| M <sup>me</sup> Carole Bradley, directrice                               | Direction des finances et de l'approvisionnement |
| M <sup>me</sup> Isabelle Côté, enseignante                               | Vice-présidente de la commission des études      |
| M <sup>me</sup> Véronique Lamy, directrice du développement des affaires | Institut du véhicule innovant                    |
| M <sup>me</sup> Janic Lauzon, directrice générale                        | Centre de développement des composites du Québec |
| M. Stéphane Marcoux, directeur   | Directon des ressources matérielles              |
- Excusées :
- M<sup>me</sup> Stéphanie Gareau
  - M<sup>me</sup> Julie Paquette
  - M<sup>me</sup> Mélanie Laroche
- Secrétaire : M<sup>me</sup> Diane Bournival, coordonnatrice      Service des affaires corporatives

## 01.01 Adoption de l'ordre du jour

Le président, M. Paul Calce, après avoir constaté le quorum et souhaité la plus cordiale bienvenue aux membres et invités, déclare l'assemblée ouverte. Il souligne la présence de deux nouveaux membres du conseil d'administration, M. Érik Laperle, provenant du personnel professionnel, et M<sup>me</sup> Joanick St -Pierre-Alain, étudiante du secteur technique, ainsi que celle de la nouvelle vice-présidente de la commission des études, M<sup>me</sup> Isabelle Côté. M<sup>me</sup> Joanick St-Pierre-Alain propose qu'un tour de table ait lieu, lequel sera fait à la suite de l'adoption de l'ordre du jour. Le président procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour et demande aux membres s'ils ont des ajouts ou des modifications à proposer à celui-ci :

### Ordre du jour

01.01	Adoption de l'ordre du jour
01.02	Information : nouvelle campagne institutionnelle
01.03	Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 20 juin 2017
01.04	Suites au procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 20 juin 2017
01.05	Examen des procès-verbaux des réunions du comité exécutif tenues les 12 juillet et 25 août
01.06	Rapport du président, de la directrice générale et de la directrice des études
01.07	Rapport de la commission des études
01.08	Résolution — Plan de travail 2017-2018 du Centre de développement des composites du Québec (CDCQ)
01.09	Processus d'intégrité, conflit d'intérêts et impartialité (PQL010) — Centre de développement des composites du Québec (CDCQ)
01.10	Résolution — Plan de travail 2017-2018 de l'Institut du véhicule innovant (IVI)
01.11	Résolution — Bilan des priorités institutionnelles 2016-2017
01.12	Résolution — Approbation des rapports d'évaluation 2016-2017 de la directrice générale et de la directrice des études
01.13	Résolution — Approbation des objectifs professionnels 2017-2018 de la directrice générale et de la directrice des études
01.14	Résolution — Nominations à la commission des études 2017-2018

01.15	Élections : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présidence</li> <li>- Vice-présidence</li> <li>- Comité exécutif</li> <li>- Autres comités (déontologie, évaluation et renouvellement des mandats de la directrice générale et de la directrice des études, comité d'appel)</li> </ul>
01.16	Informations : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel</li> <li>- Fondations du CSTJ et du CCML</li> </ul>
01.17	Divers : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avis de motion pour la modification du règlement numéro 7</li> </ul>
01.18	Levée de la séance

M. Marc Antoine Lachance, appuyé par M<sup>me</sup> Line Boucher, propose :

« d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire tenue le 26 septembre 2017, tel qu'il a été présenté ».

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **01.02 Information : nouvelle campagne institutionnelle**

M<sup>me</sup> Nadine Le Gal présente la nouvelle campagne institutionnelle intitulée « Plus grand, ensemble » qui a été lancée au début de la session d'automne 2017 par le Service des communications et du recrutement. Cette campagne fait référence, entre autres, au développement important qu'a connu le Collège, aux trois campus ainsi qu'aux deux centres collégiaux de transfert de technologie qui le constituent. Le slogan témoigne de l'ouverture du Collège sur sa communauté, de sa volonté d'entretenir de forts liens avec ses partenaires et du fait que la communauté a un rôle crucial à jouer dans la formation des jeunes et des adultes. Cette nouvelle devise, « Plus grand ensemble », renvoie aussi à la période charnière où l'étudiant se définit, se construit et grandit. M<sup>me</sup> Le Gal remercie toute l'équipe des communications pour ce travail qui permettra au cours des quelques années à venir de réaffirmer, notamment, que le Collège est reconnu pour son accueil chaleureux et humain et surtout, qu'il poursuit son développement.

Une question est posée concernant la porte-parole du Collège. M<sup>me</sup> Le Gal mentionne que M<sup>me</sup> Cendrine Browne a été la première étudiante à bénéficier du programme Alliance Sport-Études. Elle est un modèle de persévérance et elle donnera une conférence le 26 octobre prochain devant les Cheminots et les étudiants de l'Alliance Sport-Études.

---

**01.03 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 20 juin 2017**

---

Comme les membres du conseil d'administration ont déjà reçu une copie de ce procès-verbal, la secrétaire, M<sup>me</sup> Diane Bournival, est dispensée de la lecture de celui-ci.

M. Marc-Antoine Lachance, appuyé par M<sup>me</sup> Line Boucher, propose :

« d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 20 juin 2017, tel qu'il a été présenté ».

La proposition est adoptée à l'unanimité.

---

**01.04 Suites au procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 20 juin 2017**

---

En suivi, M<sup>me</sup> Diane Bournival mentionne que la Société d'habitation du Québec a bien reçu la demande du CPE Le Tournesol visant l'acquisition d'une des résidences studio. Les pourparlers se poursuivent. Un plan montrant la résidence visée par l'offre sera déposé sur Atlas.

M<sup>me</sup> Patricia Tremblay rappelle que la modification du libellé proposée concernant le « spécialiste de contenu » contenu dans la *Politique institutionnelle de reconnaissance des acquis (PIRAC)* a été déposée et que la commission des études se prononcera sur celle-ci le 4 octobre prochain.

En conclusion, la directrice générale et administratrice de l'Institut du véhicule innovant (IVI) se dit très heureuse que la Ville de Saint-Jérôme se soit engagée à céder un terrain situé dans le parc industriel pour la construction de la future installation, qui permettra à l'IVI de regrouper tous ses équipements actuels et futurs sous un même toit.

---

**01.05 Examen des procès-verbaux des réunions du comité exécutif tenues les 12 juillet et 25 août 2017**

---

Les membres du conseil ont pris connaissance de ces procès-verbaux du 12 juillet et du 25 août 2017. Aucun complément d'information n'est demandé et aucune question n'est posée.

---

**01.06 Rapport du président, de la directrice générale et de la directrice des études**

---

➤ **Président**

M. Paul Calce remercie les membres de leur participation à la formation liée à la gouvernance qui portait plus spécifiquement sur les principales fonctions des administrateurs de collège, dispensée le 12 septembre dernier. Il a reçu des commentaires positifs et il réitère le souhait qu'une formation soit offerte annuellement, si possible, aux membres du conseil (après les heures de cours, de préférence).

Le Pavillon K, inauguré officiellement le 6 septembre dernier, avec des installations à la fine pointe, témoigne du dynamisme et du rayonnement du Collège. Il tient à féliciter à nouveau l'équipe des ressources matérielles et les membres du personnel qui ont contribué à cette belle réussite.

En conclusion, il mentionne que les membres du comité d'évaluation de la directrice générale et de la directrice des études se sont réunis et qu'ils ont rédigé des rapports qui seront présentés ce soir.

➤ **Directrice générale**

M<sup>me</sup> Nadine Le Gal souligne le travail et la participation de l'ensemble des directions/services dans la réalisation du Pavillon K, qui est le fruit d'un travail pour ainsi dire collectif. La prochaine étape sera le réaménagement des locaux laissés vacants.

En rafale, la directrice générale annonce que le Collège a accueilli les membres de la première délégation haïtienne dans le cadre du projet « Compétences pour l'emploi en tourisme et en hôtellerie en Haïti (CETHH) », qui sont repartis aujourd'hui. Diverses rencontres ont eu lieu depuis cet été avec nos partenaires interordres, la Commission scolaire Pierre-Neveu, la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, le PREL (Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides) et l'Académie Lafontaine, dans le but d'assurer une collaboration efficace, un maillage plus solide et une meilleure préparation des futurs étudiants pour leur passage de l'école secondaire au Collège. Le 19 septembre, M<sup>me</sup> Le Gal a rencontré le directeur général de la Ville de Saint-Jérôme pour discuter de sujets d'intérêt commun, tels le stationnement, un environnement sans fumée, le dossier des opioïdes, les résidences ainsi que le projet de protocole avec le Service de police pour les interventions effectuées sur les lieux du Collège. La directrice générale a également participé aux séances du conseil d'administration des organismes suivants : Centre collégial des services regroupés (devenu Collecto), l'Institut du véhicule innovant (IVI), la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Jérôme et le PREL.

Elle rappelle la conférence de presse tenue le 25 août dernier annonçant le financement reçu par le Collège de Développement économique Canada (DEC) pour les infrastructures et équipements du Centre de développement des composites (CDCQ) et celle qui a eu lieu à la suite de la création du premier pôle national d'expertise en formation sur les technologies des véhicules électriques. Dorénavant, l'AEC en Technologies des véhicules électriques sera offerte par le Collège dans les locaux du Centre de formation du transport routier de Saint-Jérôme (CFTR), à Mirabel.

Le 21 août dernier, la directrice générale a participé à la conférence de presse de la ministre annonçant les mesures pour contrer les violences à caractère sexuel. Le 7 septembre, M<sup>me</sup> Le Gal a donné une conférence aux nouveaux étudiants de Techniques juridiques afin de leur parler de son parcours non classique à titre d'avocate.

➤ **Directrice des études**

La directrice des études a participé à l'accueil du personnel des trois campus, qui a eu lieu respectivement les 16, 17 et 18 août. L'intérim qu'elle assumait pour le Centre collégial de Mont-Tremblant a pris fin le 5 septembre dernier.

L'intégration du Pavillon K s'est bien déroulée et M<sup>me</sup> Patricia Tremblay en profite pour remercier tous les participants à la construction et à l'intégration et, plus particulièrement, les directions/services des ressources matérielles, des ressources des technologies de l'information, de l'approvisionnement et tous les départements concernés.

Les rencontres du comité pour les stages en établissements de santé ont lieu régulièrement (bimensuellement). La mise en œuvre du projet « Embauchez un stagiaire » de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) et de la Fédération des cégeps est en cours dans la région.

C'est pourquoi les coordonnateurs de stage de tous les programmes, autres que ceux en santé, sont conviés à une rencontre le mercredi 11 octobre prochain. Les principaux objectifs consistent à augmenter l'offre de stages pour ces programmes ainsi qu'à mieux soutenir la formation et les stages au sein du milieu.

M<sup>me</sup> Tremblay a participé à deux rencontres ayant pour but d'améliorer la collaboration entre les établissements pour ainsi mieux répondre aux besoins en formation de la région, la première avec la Commission scolaire Pierre-Neveu et le Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, et la deuxième avec les directions générales et directions des études du Cégep de Saint-Jérôme et du Collège Lionel-Groulx.

La directrice des études annonce avoir complété le bilan de chacun des huit plans de travail des services et centres sous sa responsabilité et ajoute que les rencontres avec des représentants de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ) permettront d'élaborer une proposition de formation qui sera très intéressante.

#### Équivalent de formation dans les campus

M. Marc-André Durand demande à M<sup>me</sup> Tremblay quand elle entend faire un retour sur le processus qui permettra d'assurer une équivalence dans les formations offertes dans les trois centres. La directrice des études assure qu'elle fera un suivi lors de la prochaine séance du conseil.

### **01.07 Rapport de la commission des études**

---

M<sup>me</sup> Isabelle Côté, vice-présidente de la commission des études, présente le rapport de la réunion tenue le 13 septembre 2017. Elle mentionne que le nouveau libellé de l'article 9.2 de la *Politique institutionnelle de reconnaissance des acquis et compétences (PIRAC)* a été déposé. Un avis devrait être donné à la prochaine séance de la commission des études prévue le 4 octobre prochain. Le projet de *Politique institutionnelle en matière d'activités internationales* a été mis en dépôt afin que la dernière version soit approuvée par le comité ayant travaillé à son élaboration.

La commission des études a créé deux sous-comités : le premier ayant pour mandat l'élaboration de règles de régie interne et le deuxième visant à revoir le processus de gestion des plaintes liées à l'enseignement. Enfin, la commission des études entend faire des recommandations quant à la révision du Règlement n<sup>o</sup> 11.

### **01.08 Résolution — Plan de travail 2017-2018 du Centre de développement des composites du Québec (CDCQ)**

---

M<sup>me</sup> Janic Lauzon présente le plan de travail 2017-2018 du Centre de développement des composites du Québec (CDCQ) en précisant que l'année en cours sera très chargée avec, entre autres, huit (8) nouveaux projets de recherche appliquée. La réalisation de ces projets permettra d'assurer des retombées sur l'éducation et l'enseignement, car de quinze à vingt étudiants bénéficieront d'un stage (4 h/semaine) et de six à dix enseignants y collaboreront (à temps partiel, selon les règles des organismes subventionnaires).

CONSIDÉRANT que les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), pour fins de reddition de comptes, doivent produire annuellement certains documents, dont leur plan de travail de l'année à venir.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'annexe budgétaire S008, les plans de travail des CCTT doivent être approuvés par une résolution du conseil d'administration avant d'être acheminés à la Direction du soutien aux établissements du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) et au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MÉSI).

CONSIDÉRANT que le plan de travail 2017-2018 du CDCQ est présenté aux membres par la directrice générale, M<sup>me</sup> Janic Lauzon.

M. Michael Averill, appuyé par M. Marc-André Durand, propose :

« d'entériner le plan de travail du Centre de développement des composites du Québec (CDCQ) pour l'année 2017-2018, tel qu'il a été présenté par la directrice générale du CDCQ et qu'il soit diffusé selon les exigences de l'annexe S008 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) et selon la convention de partenariat du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MÉSI) ».

#### **C.A. 01 (2017-2018)**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **01.09 Résolution — Processus d'intégrité, conflit d'intérêts et impartialité (PQL010) — Centre de développement des composites du Québec (CDCQ)**

---

CONSIDÉRANT que la Direction générale du Centre de développement des composites du Québec (CDCQ) est consciente de la valeur de la propriété intellectuelle, de l'intégrité en recherche, de la confidentialité et de l'impartialité et qu'elle accorde une attention particulière aux conflits d'intérêts, réels, potentiels ou apparents.

CONSIDÉRANT que dans le cadre de sa certification ISO 17025, le CDCQ s'est engagé à mettre en œuvre un processus afin de prévenir la participation à des activités qui pourraient réduire la confiance en ses compétences, son impartialité, son jugement et son intégrité opérationnelle et visant à assurer la protection des informations confidentielles et les droits de propriété de ses clients.

CONSIDÉRANT que M<sup>me</sup> Janic Lauzon, directrice générale, présente le processus d'intégrité, conflit d'intérêts et impartialité (PQL010) mis en place par le CDCQ lequel recommande que tous les membres du comité de direction et du conseil d'administration du Collège soient tenus de signer annuellement le formulaire FORC-012 ou d'obtenir une résolution adoptant les engagements du formulaire FORC — 012.

CONSIDÉRANT que le processus est expliqué et que le formulaire FORC-012 est présenté aux membres du conseil d'administration.

CONSIDÉRANT que l'adoption de la résolution ci-dessous équivaut à un endossement du processus d'intégrité, conflit d'intérêts et impartialité mis en place par le CDCQ.

M. Nicolas Fournier, appuyé par M<sup>me</sup> Josée Longchamp, propose :

« d'endosser le processus d'intégrité, conflit d'intérêts et impartialité (PQL010) du Centre de développement des composites du Québec (CDCQ) ainsi que les obligations contenues dans le formulaire FORC-012, lequel sera présenté à tout administrateur qui joindra le conseil d'administration en cours d'année et de notifier tout changement de situation à la Direction générale du Collège ».

### **C.A. 02 (2017-2018)**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Il est proposé qu'une visite du CDCQ ait lieu, possiblement avant à la séance du conseil du mois de novembre prochain.

#### **01.10 Résolution — Plan de travail 2017-2018 de l'Institut du véhicule innovant (IVI)**

---

M<sup>me</sup> Véronique Lamy présente le positionnement de l'Institut du véhicule innovant (IVI) par rapport aux véhicules électriques et aux véhicules autonomes. Elle souligne que le l'IVI a atteint la répartition souhaitée des projets d'aide technique et de ceux de recherche appliquée ainsi qu'à l'égard du volet formation/information. Elle poursuit en exposant les principaux points du plan de travail et les cinq orientations stratégiques fixées.

CONSIDÉRANT que les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) doivent, pour fins de reddition de comptes, produire annuellement certains documents, dont leur rapport annuel et leur plan de travail de l'année à venir.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'annexe budgétaire S008, les plans de travail des CCTT doivent être approuvés par une résolution du conseil d'administration avant d'être acheminés à la Direction du soutien aux établissements du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) et au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MÉSI).

CONSIDÉRANT que le plan de travail 2017-2018 a été entériné par le conseil d'administration de l'Institut du véhicule innovant (IVI).

CONSIDÉRANT que le plan de travail 2017-2018 répond à des exigences précises en matière de formulation et d'objets et ne constitue pas un rapport de promotion pour le centre, la circulation de ce document étant limitée aux personnes concernées au MÉES et au MÉSI.

CONSIDÉRANT que le plan de travail 2017-2018 de l'IVI est présenté aux membres par le Véronique Lamy, directrice du développement des affaires.

M. Michael Averill, appuyé par M<sup>me</sup> Patricia Tremblay, propose :

« d'entériner le plan de travail 2017-2018 de l'Institut du véhicule innovant (IVI), tel qu'il a été présenté par la directrice du développement des affaires de l'IVI et que ce document soit diffusé selon les exigences de l'annexe S008 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) et de la convention de partenariat du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MÉSI) ».

### **C.A. 03 (2017-2018)**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **01.11      Résolution — Bilan des priorités institutionnelles 2016-2017**

---

M<sup>me</sup> Nadine Le Gal présente le bilan des priorités institutionnelles 2016-2017 qui sont en lien avec les grandes orientations du plan stratégique 2014-2019 du Collège. Il est noté que l'an prochain, le bilan des priorités devrait être présenté en même temps que les nouvelles priorités fixées pour l'année à venir.

CONSIDÉRANT que les priorités institutionnelles 2016-2017 ont été discutées et établies par le comité de direction et qu'elles sont présentées par la suite aux cadres du Collège.

CONSIDÉRANT que les priorités institutionnelles 2016-2017 ont été adoptées, en début d'année, par le conseil d'administration.

CONSIDÉRANT que les priorités institutionnelles 2016-2017 découlaient du *Plan stratégique et de réussite 2014-2019* du Collège qui a été élaboré après une vaste consultation, avec la participation de la communauté collégiale et du milieu, et qui a été adopté par le conseil d'administration en juin 2014.

CONSIDÉRANT que les membres du comité de direction ont dressé un bilan des priorités institutionnelles 2016-2017 et que ce bilan est présenté par la directrice générale, M<sup>me</sup> Nadine Le Gal, et qu'il a fait l'objet d'une discussion afin d'être entériné par les membres du conseil d'administration.

M<sup>me</sup> Josée Longchamp, appuyée par M<sup>me</sup> Sophie Filiatrault, propose :

« d'entériner le bilan des priorités institutionnelles pour l'année 2016-2017, tel qu'il a été présenté par la directrice générale du Collège ».

### **C.A. 04 (2017-2018)**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**01.12      Résolution — Approbation des rapports d'évaluation 2016-2017 de la directrice générale et de la directrice des études**

---

Les invités quittent la salle pour les points 01.12 et 01.13.

M. Paul Calce présente le rapport du comité d'évaluation de la directrice des études. Une fois le rapport présenté, la directrice des études quitte la salle pour les délibérations. Par la suite, celui de la directrice générale est présenté. En application de l'article 12 de la Loi sur les Collèges d'enseignement général et professionnel, les membres du personnel du Collège quittent la salle pour le vote.

CONSIDÉRANT que les membres du comité d'évaluation de la directrice générale et de la directrice des études se sont réunis afin d'évaluer si les objectifs professionnels fixés pour l'année 2016-2017 ont été atteints par la directrice générale et par la directrice des études.

CONSIDÉRANT le rapport présenté par les membres du comité d'évaluation de la directrice générale et de la directrice des études aux membres du conseil d'administration.

M<sup>me</sup> Julie Boisvert, appuyée par M<sup>me</sup> Josée Longchamp, propose :

« – d'entériner le rapport d'évaluation des objectifs professionnels de la directrice générale pour l'année 2016-2017, tel qu'il a été présenté par un membre du comité d'évaluation de la directrice générale et de la directrice des études ;

- d'entériner le rapport d'évaluation des objectifs professionnels de la directrice des études pour l'année 2016-2017, tel qu'il a été présenté par un membre du comité d'évaluation de la directrice générale et de la directrice des études ».

**C.A. 05 (2017-2018)**

Les propositions sont adoptées à l'unanimité.

**01.13      Résolution — Approbation des objectifs professionnels 2017-2018 de la directrice générale et de la directrice des études**

---

CONSIDÉRANT les rencontres du comité d'évaluation de la directrice générale et de la directrice des études afin de déterminer leurs objectifs professionnels pour l'année 2017-2018.

CONSIDÉRANT que les objectifs professionnels établis sont en lien avec le *Plan stratégique et de réussite 2014-2019* ainsi qu'avec le plan de travail respectif de chacune de ces directions.

CONSIDÉRANT le document présenté par le comité d'évaluation de la directrice générale et de la directrice des études établissant les objectifs professionnels déterminés pour la directrice générale pour l'année 2017-2018 et l'ajout suivant qui a lieu à la rubrique *Équilibre budgétaire* qui devient : *Équilibre budgétaire et représentations*, avec la Fédération des cégeps, auprès de la ministre de l'Enseignement supérieur, et ce, dans le but d'augmenter le financement du Collège et de ses centres.

CONSIDÉRANT le document rédigé par le comité d'évaluation de la directrice générale et de la directrice des études établissant les objectifs professionnels de la directrice des études pour l'année 2017-2018.

M. Marc-Antoine Lachance, appuyé par M<sup>me</sup> Martine Bertrand, propose :

« – de modifier, dans les objectifs professionnels de M<sup>me</sup> Nadine Le Gal, directrice générale, l'indicateur *Équilibre budgétaire* pour qu'il devienne *Équilibre budgétaire et représentations*, avec la Fédération des cégeps, auprès de la ministre de l'Enseignement supérieur, et ce, dans le but d'augmenter le financement du Collège et de ses centres ;

- de confier, pour l'année 2017-2018, les objectifs professionnels qui ont été déterminés pour M<sup>me</sup> Nadine Le Gal, directrice générale, en lien avec le *Plan stratégique et de réussite 2014-2019* en ajoutant la modification proposée pour l'indicateur *Équilibre budgétaire*, tels qu'ils ont été présentés par le comité d'évaluation de la directrice générale et de la directrice des études ;

- de confier, pour l'année 2017-2018, les objectifs professionnels qui ont été déterminés pour M<sup>me</sup> Patricia Tremblay, directrice des études, en lien avec le *Plan stratégique et de réussite 2014-2019* et le plan de travail de la Direction des études, tel qu'ils ont été présentés par le comité d'évaluation de la directrice générale et de la directrice des études ».

### **C.A. 06 (2017-2018)**

Les propositions sont adoptées à l'unanimité.

À 21 h 25, le président mentionne que les trois heures prévues pour la tenue de l'assemblée aux termes du règlement n° 2 (article 2.05) seront écoulées vers 21 h 30. Il demande aux membres s'ils sont d'accord pour continuer, après 21 h 30, afin de traiter les points restants. M. Marc-André Durand précise qu'il devra partir vers 21 h 30. Les autres membres sont tous d'accord pour poursuivre l'assemblée jusqu'à ce que tous les points à l'ordre du jour aient été discutés.

**01.14      Résolution — Nominations à la commission des études 2017-2018**

---

CONSIDÉRANT l'article 3 du Règlement numéro 15 concernant la commission des études.

CONSIDÉRANT que les membres sont nommés lors de la séance du conseil d'administration, à la suite d'une recommandation de l'Assemblée générale du Syndicat des professeur(e)s du Cégep de Saint-Jérôme après désignation par leur groupe respectif dans le cas des enseignants ou après désignation par leur groupe respectif dans le cas des autres membres.

CONSIDÉRANT que le nom et la provenance des membres désignés qui formeront la commission des études 2017-2018 figurent dans le document intitulé « Commission des études – listes des membres pour l'année 2017-2018 » qui a été déposé pour fins de nomination.

M. Marc-Antoine Lachance, appuyé par M. Marc-André Durand, propose :

« de nommer à titre de membres de la commission des études du Cégep de Saint-Jérôme, pour l'année 2017-2018, les personnes dont le nom figure sur la liste des membres de la commission des études pour l'année 2016-2017 présentée par la Direction des études, en conformité avec l'article 3 du Règlement numéro 15 ».

**C.A. 07 (2017-2018)**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Marc-André Durand quitte l'assemblée.

**01.15      Élections :**

- **Présidence**
  - **Vice-présidence**
  - **Comité exécutif**
  - **Autres comités (déontologie, évaluation et renouvellement des mandats de la directrice générale et de la directrice des études, comité d'appel)**
- 

M. Marc-Antoine Lachance, appuyé par M<sup>me</sup> Joanick St-Pierre-Alain, propose que M<sup>me</sup> Nadine Le Gal et M<sup>me</sup> Diane Bournival agissent respectivement à titre de présidente et de secrétaire d'élection.

➤ **Présidence**

M<sup>me</sup> Diane Bournival rappelle que, en vertu du Règlement numéro 1 du Collège, seuls les membres provenant de l'externe sont éligibles à la présidence et à la vice-présidence du conseil d'administration. M. Nicolas Fournier, appuyé par M. Michael Averill, propose la candidature de M. Paul Calce au poste de président.

M<sup>me</sup> Nadine Le Gal demande s'il y a d'autres propositions. Aucune autre proposition n'est reçue. Elle s'adresse ensuite à M. Paul Calce pour savoir s'il accepte ce poste. Ce dernier acquiesce.

La présidente d'élection déclare donc :

**M. Paul Calce, élu par acclamation président du conseil  
d'administration du Collège, pour un mandat d'une année.**

➤ **Vice-présidence**

M<sup>me</sup> Stéphanie Gareau a fait part de sa décision de ne pas solliciter un autre mandat à la vice-présidence du conseil.

M. Marc-Antoine Lachance manifeste son intérêt pour ce poste. M<sup>me</sup> Joanick St -Pierre-Alain appuie cette candidature.

M<sup>me</sup> Patricia Tremblay, appuyée par M<sup>me</sup> Sophie Filiatrault, propose la candidature de M<sup>me</sup> Anne-Marie Girard.

M. Lachance mentionne qu'un siège au sein du comité exécutif l'intéresse et que si M<sup>me</sup> Girard est élue à la vice-présidence, il restera un poste disponible pour un membre provenant de l'externe au sein de ce comité. C'est pourquoi il préfère retirer sa candidature au poste de vice-président. La présidente d'élection, constatant qu'il n'y a pas d'autre proposition, vérifie si M<sup>me</sup> Girard accepte le poste. Après avoir reçu une réponse positive, la présidente d'élection déclare :

**M<sup>me</sup> Anne-Marie Girard élue vice-présidente du conseil  
d'administration du Collège, pour un mandat d'une année.**

➤ **Comité exécutif**

Conformément au Règlement numéro 4, le conseil d'administration nomme, chaque année, les membres du comité exécutif.

Ce dernier est composé du président du conseil d'administration et de la directrice générale, tous deux nommés d'office, de deux membres externes, dont la vice-présidente, et de deux membres du personnel, dont la directrice des études.

À la fin de l'exercice 2016-2017, le comité exécutif était composé de M. Paul Calce et de M<sup>mes</sup> Line Boucher, Stéphanie Gareau, Anne-Marie Girard, Nadine Le Gal et Patricia Tremblay.

Il y a lieu de procéder à la nomination des deux membres qui composeront le comité exécutif pour l'année 2017-2018, avec le président du conseil, le vice-président, la directrice générale et la directrice des études.

M. Marc-Antoine Lachance propose sa candidature. M<sup>me</sup> Tremblay appuie cette proposition.

M<sup>me</sup> Boucher fait part de son désir de solliciter un second mandat. M<sup>me</sup> Martine Bertrand appuie cette proposition.

La présidente d'élection demande s'il y a d'autres propositions pour la nomination de membres à ce comité. Ne recevant aucune autre proposition, la présidente d'élection déclare M. Lachance élu à titre de membre provenant de l'externe et M<sup>me</sup> Boucher élue à titre de membres de l'interne. Le comité exécutif, pour l'année 2017-2018, est donc composé de :

**M<sup>me</sup> Line Boucher, membre de l'interne**  
**M. Marc-Antoine Lachance, membre externe**  
**M<sup>me</sup> Patricia Tremblay, directrice des études**  
**M<sup>me</sup> Anne-Marie Girard, membre externe, vice-présidente**  
**M<sup>me</sup> Nadine Le Gal, directrice générale**  
**M. Paul Calce, président du conseil**

➤ **Comité d'évaluation de la directrice générale et de la directrice des études**

Conformément au Règlement numéro 11, le conseil d'administration nomme, chaque année, les membres du comité d'évaluation de la directrice générale et de la directrice des études.

Ce dernier est composé du président du conseil d'administration nommé d'office, de la directrice générale qui s'ajoute à ce comité lors de l'évaluation de la directrice des études ainsi que de deux membres externes.

Il y a lieu de procéder à la nomination des deux membres qui composeront, avec le président du conseil et la directrice générale (lors de l'évaluation de la directrice des études), le comité d'évaluation de la directrice générale et de la directrice des études pour l'année 2017-2018.

M<sup>me</sup> Anne-Marie Girard et M. Michael Averill manifestent leur intérêt pour ce comité. M<sup>me</sup> Nadine Le Gal demande s'il y a d'autres propositions pour la nomination de membres à ce comité. Ne recevant aucune autre proposition, M<sup>me</sup> Girard et M. Averill sont élus par acclamation à titre de membres de ce comité.

Le comité d'évaluation de la directrice générale et de la directrice des études, pour l'année 2017-2018, est donc composé de :

**M. Paul Calce, président**  
**M<sup>me</sup> Anne-Marie Girard**  
**M. Michael Averill**  
**M<sup>me</sup> Nadine Le Gal (en ce qui concerne la directrice des études).**

➤ **Comité de déontologie**

Conformément au Règlement numéro 18, le conseil d'administration nomme, chaque année, les membres du comité de déontologie.

Ce dernier est composé du président du conseil d'administration et de deux membres, dont l'un doit être un membre du personnel et l'autre un membre externe du Collège.

Il y a lieu de procéder à la nomination des deux membres qui composeront, avec le président du conseil, le comité de déontologie pour l'année 2017-2018.

M<sup>me</sup> Sophie Filiatrault et M. Érik Laperle sont tous deux désireux de siéger à ce comité. M<sup>me</sup> Nadine Le Gal demande s'il y a d'autres propositions pour la nomination de membres à ce comité. Aucune autre candidature n'est proposée.

Le comité de déontologie, pour l'année 2017-2018, est donc composé de :

**M. Érik Laperle, membre du personnel**  
**M<sup>me</sup> Sophie Filiatrault, membre externe**  
**M. Paul Calce, président du conseil d'administration**

➤ **Comité d'appel**

Conformément à l'article 35 du Règlement numéro 14, le conseil d'administration nomme, chaque année, les membres du comité d'appel.

Ce dernier est composé de quatre membres externes au Collège. Lors de chaque demande de révision ou séance, au moins deux membres doivent être présents.

Il y a lieu donc de procéder à la nomination des quatre membres qui composeront le comité d'appel pour l'année 2017-2018.

La présidente d'élection demande aux membres s'il y a des propositions de candidature.

M<sup>mes</sup> Julie Boisvert, Anne-Marie Girard et Sophie Filiatrault, ainsi que M. Michael Averill proposent leur candidature respective. La présidente d'élection demande s'il y a d'autres propositions pour la nomination des membres à ce comité. Ne recevant aucune autre proposition, la présidente d'élection déclare que les personnes dont le nom apparaît ci-après formeront le comité d'appel 2017-2018 :

**M<sup>me</sup> Julie Boisvert, membre externe**  
**M<sup>me</sup> Anne-Marie Girard, membre externe**  
**M<sup>me</sup> Sophie Filiatrault, membre externe**  
**M. Michael Averill, membre externe**

**01.16 Informations :**

- **Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel**

M. Alain Aubuchon rappelle que le Collège a endossé deux campagnes de sensibilisation pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel, soit celles intitulées *Sans oui c'est non* et *Ni viande ni objet*. Deux comités, composés d'étudiants et de membres du personnel, ont été mis en place. Celui de Saint-Jérôme est composé de dix-huit personnes, tandis que dix membres font partie de celui de Mont-Laurier. Plusieurs mesures seront prises par ces comités, dont la présentation d'une politique et d'un guide destiné à prévenir et à contrer les violences à caractère sexuel.

- **Fondations du CSTJ et du CCML**

Samedi 30 septembre aura lieu le souper concert blues au profit de la Fondation du Centre collégial de Mont-Laurier, et la Fondation du Cégep de Saint-Jérôme procédera au lancement de sa campagne majeure le 7 novembre prochain.

**01.17 Divers :**

**- Avis de motion pour la modification du Règlement numéro 7**

---

Le président présente un avis de motion pour la modification prochaine du Règlement numéro 7 relatif aux contrats d'approvisionnement, de services et aux travaux de construction.

**01.18 Levée de la séance**

---

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, M. Marc-Antoine Lachance, appuyé par M. Nicolas Fournier, propose :

« la levée de la séance ».

La proposition est adoptée à l'unanimité et la séance se termine à 21 h 45.

Paul Calce  
Président

Diane Bournival  
Coordonnatrice du Service des affaires  
corporatives